



P.E.R

POLE D'ENTRAINEMENT RUGBY

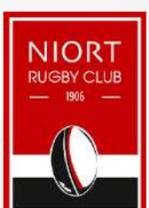
JOURNÉE DE DÉTECTION
LE MERCREDI 26 AVRIL 2023



PORTES OUVERTES DU
LYCÉE PAUL GUÉRIN



- **VENDREDI 3 MARS 2023**
- **SAMEDI 4 MARS 2023**



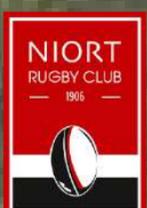
PRÉSENTATION DU POLE D'ENTRAINEMENT RUGBY

↓

LA SECTION SPORTIVE

↓

NIORT RUGBY CLUB



Paul Guérin | Niort
Cité scolaire

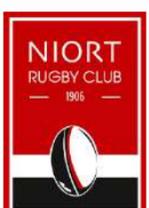


LES OBJECTIFS



Le **NIORT RUGBY CLUB**, fort de son partenariat avec le Lycée Paul GUERIN, compte sur le Pôle d'Entraînement Rugby pour atteindre différents objectifs, à savoir :

- **Allier une pratique sportive de haut niveau et une scolarité adaptée au joueur.**
- **Permettre au joueur d'atteindre son plus haut niveau de performance.**
- **Individualiser les entraînements.**
- **Apprendre à s'entraîner.**
- **Accompagner le joueur dans sa construction personnelle :**
 - Devenir citoyen
 - Être responsable
 - Savoir être autonome
 - Apprendre à s'organiser
 - Construire son projet professionnel
- **Permettre aux joueurs d'accéder peut-être au plus haut niveau.**





LA STRUCTURE D'ACCUEIL



Implanté sur un espace de 10 hectares, le **Lycée Paul GUERIN** propose un large panel d'enseignements :

- De l'enseignement général
- De l'enseignement technologique
- De l'enseignement professionnel
- De l'enseignement supérieur*
- CDI et ouverture culturelle





LA STRUCTURE D'ACCUEIL



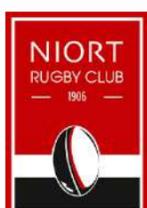
Classe de Seconde Générale et Technologique

Un tronc commun :

- Français (4h)
- Histoire - géographie (3h)
- Langues vivantes (5h30)
- Sciences Économiques et Sociales (1h30)
- Mathématiques (4h)
- Physique - chimie (3h)
- Sciences de la Vie et de la Terre (1h30)
- Éducation Physique et Sportive (2h)
- Enseignement Moral et Civique (18h/an)
- Sciences Numériques et Technologie (1h30)
- Un enseignement optionnel :
 - Éducation Physique et Sportive (3h)
 - Arts plastiques (3h)
 - Langue vivante 3 Chinois (3h)



Les enseignements optionnels ne peuvent être suivis par les élèves du PER Rugby (contrainte d'emploi du temps).





LA STRUCTURE D'ACCUEIL



LA VOIE GÉNÉRALE

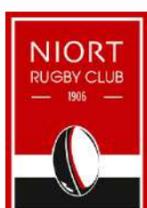
Spécialités en classe de première et terminale :

- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, Littératures et cultures étrangères
- Mathématique
- Physique et chimie
- Sciences Économiques et Sociales
- Numériques et Sciences Informatique
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences de l'Ingénieur
- Histoire Géographie et Sciences Politiques

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

STI 2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

- 1 choix parmi 4 enseignements en terminale :
- ITEC : Innovation Technologique et Éco-Conception
- EE : Énergie et Environnement
- SIN : Système d'Information et Numérique
- AC : Architecture et Construction





LA STRUCTURE D'ACCUEIL



Lycée Paul Guérin

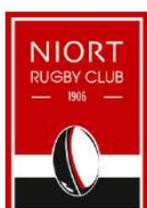
LA VOIE PROFESSIONNELLE

Différentes filières :

- BAC pro TCI : Technicien en Chaudronnerie Industrielle.
- BAC pro TRPM : Technicien en Réalisation de Produit Mécanique option réalisation et suivi des productions.
- BAC pro MELEC : Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés.
- BAC pro MPSC : Maintenance des Systèmes de Production Connectés.
- CAP RICS et 3ème prépa métiers



Pour les BAC Technologiques et Professionnels, de par leurs spécificités, il se peut que l'élève/joueur ne participe pas à tous les entraînements hebdomadaires.



Paul Guérin | Niort
Cité scolaire



L'INTERNAT



L'INTERNAT :

Est proposé par le lycée Paul GUERIN un internat de qualité permettant d'optimiser le bien être de l'élève.

Les frais d'internat comprennent (du lundi midi au vendredi midi) les repas, les petits déjeuners et les nuits. Ils sont calculés sur la base du nombre de jours d'ouverture aux élèves. À titre indicatif, le forfait annuel pour l'année 2022-2023 était de 1 448€ (hébergement et repas – facturé en 3 fois et payable à réception des factures) - « pas d'internat le dimanche soir ».

L'élève interne peut se voir attribuer une remise de principe dans les cas suivants :

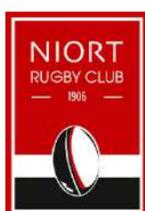
- 3 enfants (-20%),
- 4 enfants (-30%),
- 5 enfants (-40%),
- gratuit à partir du 6ème.

La journée type d'un interne n'appartenant pas au PER :

- 18H00 : fin des cours
- 18H00 à 18h30 : accès aux chambres et au foyer
- 18h30 à 19h15 : repas au self
- 19h15 à 21h00 : étude en salle
- 21h15 à 21h30 : foyer ou sport une fois par semaine
- 21h40 à 22h00 : accès aux chambres
- 22h00 : extinction des lumières jusqu'à 7h00



Cet emploi du temps est conçu pour les élèves internes n'étant pas au P.E.R. Il est bien évident que des adaptations sont prévues pour les élèves faisant partie du Pôle d'Entraînement Rugby.





LA RESTAURATION



LA RESTAURATION :

L'accès au restaurant se fait pour tous (interne ou demi-pensionnaire) à l'aide d'une carte facturée 1€ (tarif 2023), payée à l'inscription et remise le jour de la rentrée.

L'élève demi-pensionnaire peut aussi prendre des petits déjeuners au Lycée.

Pour information, les tarifs 2023 sont : repas à l'unité = 4,70€ pour les externes, 4€ pour les demi-pensionnaires, et petit déjeuner = 1,24€ (compris dans le forfait internat).

Il existe un fond social régional pour venir en aide aux familles en difficulté (si elles en font la demande). Cette aide concerne les internes et les demi-pensionnaires.





LES INSTALLATIONS



INSTALLATIONS SPORTIVES :

Le Pôle d'Entraînement Rugby bénéficie d'un large panel d'installations sportives très performantes, en conformité avec les nécessités et exigences de la pratique de haut niveau.

Permettant d'optimiser le fonctionnement du Pôle et de travailler dans un confort certain, ces mêmes structures font parties intégrantes du Lycée Paul GUERIN.

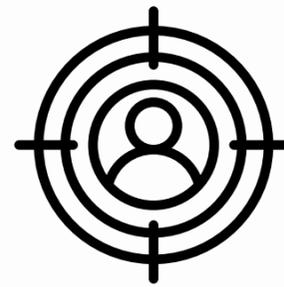
A disposition nous avons :

- Terrain en herbe
- Salle de musculation
- Local technique
- Gymnase
- Vestiaires





LE RECRUTEMENT ET LE NIVEAU DES SPORTIFS



- **Pré-requis et profil des sportifs recrutés :**

1. Entrer en classe de seconde,
2. Suivre un enseignement général, technologique, professionnel,
3. Suivre cet enseignement au Lycée Paul GUERIN,
4. Être licencié à la Fédération Française de Rugby,
5. Avoir une motivation indiscutable,
6. Ne pas avoir de contre indication médicale.

- **Nombre de candidats pour la saison 2023-2024 :**

Le Pôle d'Entraînement Rugby peut compter au maximum 30 joueurs.

Lors de la journée de détection du Mercredi 26 Avril 2023, le nombre de candidats retenus pour la saison prochaine sera d'une dizaine de joueurs environ.

- **Recrutement des sportifs :**

Les joueurs effectuent une demande volontaire d'inscription au P.E.R par le biais d'un dossier de candidature spécifique. A réception de ce dossier, une convocation sera adressée par mail au joueur pour la journée de détection (évaluation sportive par l'encadrement technique du NIORT RUGBY CLUB) prévue le Mercredi 26 Avril 2023 au Lycée Paul GUERIN à NIORT (Si le joueur n'a pas encore le bulletin du 2ème trimestre, il est important de transmettre le dossier même incomplet à la date demandée. Il suffira de le transmettre le jour de la détection).

En suivant, la commission scolaire du Lycée examinera les dossiers scolaires et en fonction de l'orientation choisie par le joueur, donnera une suite favorable ou non.

- **A l'issue de la journée de détection et de la commission scolaire :**

Les résultats seront envoyés par mail au joueur,

En cas de réussite, dans ce même mail, sera précisée la démarche à suivre pour la suite (le joueur devra récupérer au Lycée un dossier d'inscription à l'établissement).



Paul Guérin | Niort
Cité scolaire

VOLUME ET ORGANISATION DES ENTRAINEMENTS - RENTRÉE 2023

Les entraînements sont adaptés en fonction des calendriers des matchs, de l'état de santé, et de l'état de fatigue des joueurs.

Les deux séances terrain du P.E.R sont encadrées par 3 cadres techniques diplômés d'état, accompagnés d'un préparateur physique diplômé.

Les séances de Musculation sont encadrées par des préparateurs physiques diplômés.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H-10					
10H-12H					
12H-14H					
14H-16H			JOEUSES PER		
16H-18H	JOEUSES PER				
18H-19H					
19H-20H		JOEUSES PER + NON PER			JOEUSES PER + NON PER

 **ENTRAINEMENT TERRAIN AU PER**  **ENTRAINEMENT MUSCULATION AU PER**  **ENTRAINEMENT TERRAIN AU NRC**



L'ENCADREMENT DU PER NIORT RUGBY CLUB



OLIVIER LARROUY
DIRIGEANT RÉFÉRENT



THIERRY AUDONNET
PROVISEUR DU LYCÉE



CHARLES FRAIZE
DIRIGEANT RÉFÉRENT



GWEN LEMAIRE
COORDINATEUR TECHNIQUE



HERVÉ BOTTÉ
COORDINATEUR SCOLAIRE

LES ENTRAINEURS



GWEN LEMAIRE
(DIPLÔME D'ÉTAT)



AURELIEN BUSSON
(DIPLÔME D'ÉTAT)



MAXENCE TURPEAU
(MASTER STAPS + CPP)



BERTRAND CAZAMAYOU
(DIPLÔME D'ÉTAT)



BASTIEN METOIS
(DIPLÔME D'ÉTAT)



LOÏC JAFFRES
(LICENCE STAPS)



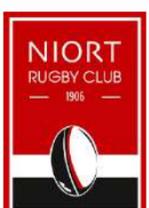
LE SUIVI SCOLAIRE

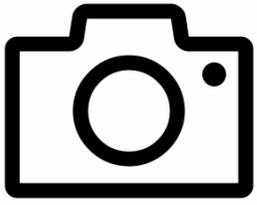


La liaison entre l'encadrement sportif et le Lycée Paul GUERIN, ainsi que le suivi scolaire est assuré par le professeur d'Éducation Physique, Monsieur BOTTÉ Hervé.

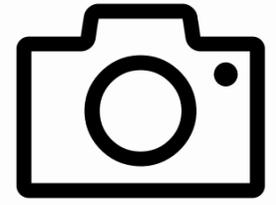
En cas de nécessité, le joueur en difficulté scolaire pourra bénéficier d'un soutien scolaire par des professeurs et les assistant(e)s d'éducatrices.

Des entretiens individuels seront donc réalisés régulièrement tout au long de la saison.
L'objectif du Lycée est : **100% de réussite dans l'orientation scolaire.**





LE PER EN PHOTOS



Développement du joueur sur ces 4 ressources :
Physiques / Techniques / Tactiques et Mentales



CONTACTS, COORDONNÉES ET ADRESSES UTILES

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE PAUL GUERIN



19 rue des Fiefs – BP 92 – 79004 NIORT Cedex



05 49 34 22 22

05 49 24 89 97

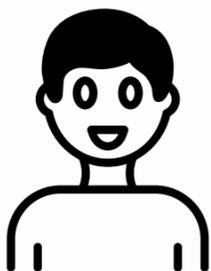


ce.0790024@ac-poitiers.fr



www.lycee-paul-guerin.fr

NIORT RUGBY CLUB



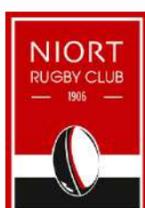
Monsieur LEMAIRE Gwen
Coordinateur technique du Niort Rugby Club



06 72 99 34 36



gwen064.lemaire@gmail.com



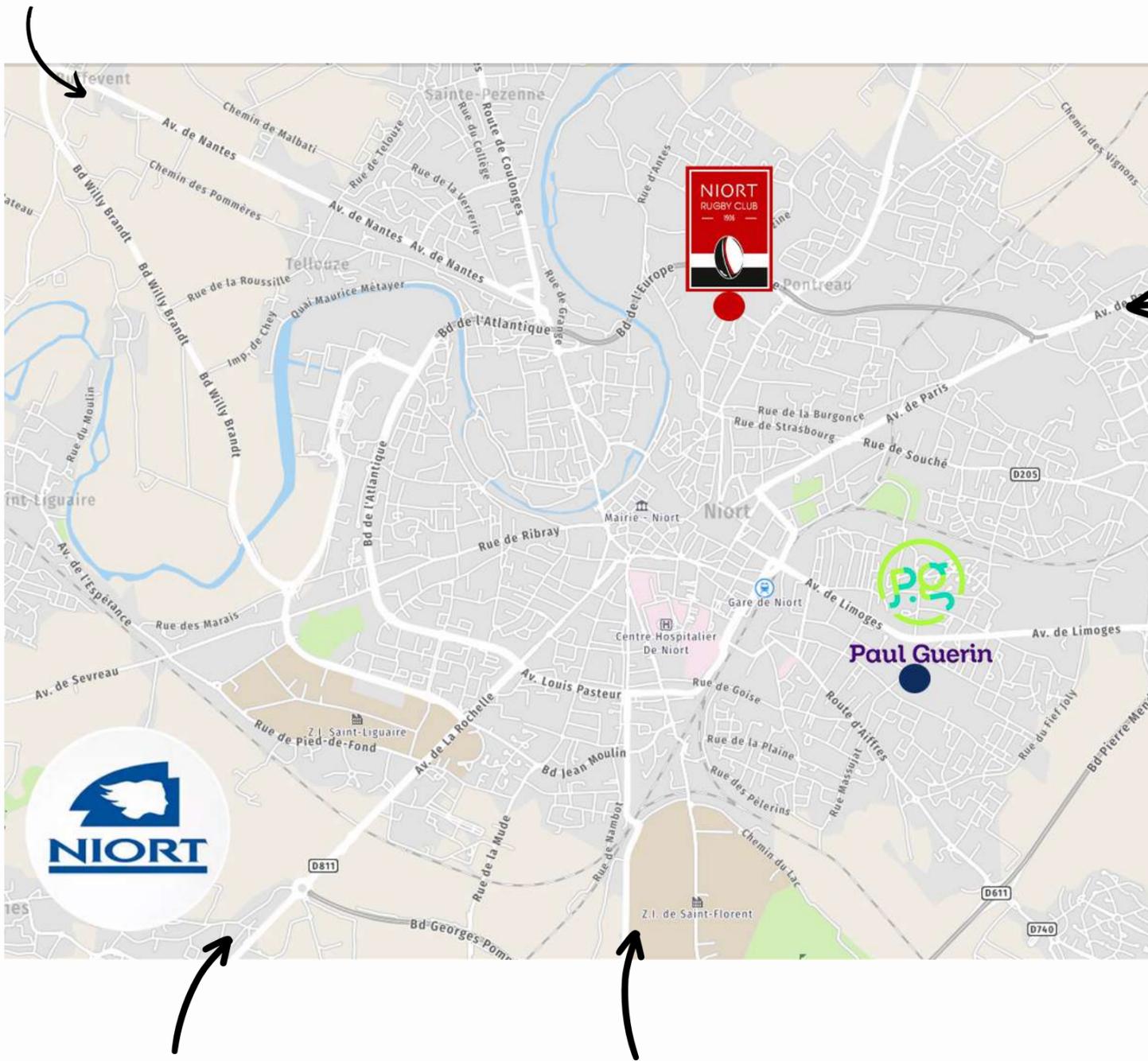


SE RENDRE AU LYCÉE



DIRECTION

- NANTES
- FONTENAY/LE COMTE
- LA ROCHE SUR YON



DIRECTION

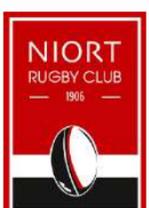
- PARIS
- POITIERS

DIRECTION

- LA ROCHELLE

DIRECTION

- BORDEAUX





RÈGLEMENT INTERIEUR



ARTICLE 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les règles à respecter par l'élève joueur dès lors qu'il intègre le Pôle d'Entraînement Rugby. Le règlement intérieur engage la responsabilité de l'élève joueur et de ses représentants légaux.

ARTICLE 2 : LE DOMAINE SCOLAIRE

Le règlement intérieur du lycée Paul GUERIN s'applique en tout terme et toute décision pour l'élève joueur, qui s'engage à :

Respecter le règlement intérieur du Lycée Paul GUERIN.

Effectuer dans sa totalité le travail demandé par les professeurs.

Respecter les horaires d'études obligatoires.

Alerter en cas de difficultés scolaires ses professeurs et le Coordonnateur Scolaire du P.E.R.

Adhérer à l'association sportive du lycée et participer avec l'accord des responsables légaux aux différentes sollicitations sportives émanant du Lycée (UNSS).

En cas de manquement disciplinaire, l'élève joueur s'expose à l'application des punitions et sanctions (chapitre 1 du règlement intérieur du lycée). En parallèle, le PER réunira la commission disciplinaire pour l'étude de sanctions disciplinaires intra-PER.

ARTICLE 3 : L'INTERNAT

L'élève joueur s'engage à:

Respecter le règlement intérieur de l'internat.

Respecter les internes et la composition des chambres.

Veiller au rangement et à la propreté des affaires de sport.

Sont interdits à l'internat tous les matériels de musculation, ballons, ...

ARTICLE 4 : LE DOMAINE SPORTIF

L'élève joueur s'engage à:

Respecter le règlement intérieur du P.E.R.

Respecter ses partenaires de jeu.

Respecter l'encadrement sportif. *1

Respecter rigoureusement l'emploi du temps sportif qui lui est attribué. Se présenter à chaque début d'entraînement au local du P.E.R. et à l'horaire indiqué dans l'emploi du temps. *2

Participer à tous les entraînements du P.E.R.

Alerter en cas de difficultés sportives le Coordonnateur Technique du P.E.R.

Honorer les sélections émanant de la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Rugby.

A participer à l'entraînement du Niort Rugby Club le mardi et de son club le vendredi soir, et avec ce dernier, aux matchs de sa catégorie le week-end.



RÈGLEMENT INTERIEUR



ARTICLE 5 : LES INFRASTRUCTURES ET LE MATÉRIEL SCOLAIRES ET SPORTIFS

L'élève joueur s'engage à :

Respecter les infrastructures et le matériel mis à disposition.

Respecter les consignes d'accès au gymnase. *3

Se servir du matériel du P.E.R. et d'E.P.S. après autorisation.

En cas de manquement aux règles d'utilisation des locaux et du matériel, l'élève joueur sera puni ou sanctionné en référence au chapitre 3 du règlement intérieur du lycée Paul GUERIN.

ARTICLE 6 : LE MÉDICAL

L'élève joueur s'engage à :

En cas de prise en charge par les services d'urgence, les parents devront se déplacer jusqu'aux services concernés pour prendre en charge leur enfant.

Respecter rigoureusement les recommandations données par le corps médical.

Ne pas consommer de substances illicites.

En cas de besoin spécifique à l'infirmerie, les infirmières pourront effectuer le lien avec l'équipe encadrante

ARTICLE 7 : APPARTENANCE AU P.E.R.

En cas de manquement ou d'infraction au règlement intérieur, la commission disciplinaire du P.E.R. se réunira et statuera sur le maintien au P.E.R..

A la fin de chaque année scolaire, l'appartenance au Pôle d'Entraînement Rugby sera systématiquement remise à l'étude en fonction des résultats scolaires, sportifs et du comportement de l'élève joueur.



RÈGLEMENT INTERIEUR



ARTICLE 8 : DISCIPLINE : PUNITION ET SANCTIONS

En tant qu'élève au lycée Paul GUERIN, l'élève joueur est soumis au règlement intérieur et par conséquent au chapitre du règlement intérieur, en référence à la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 et au code de l'éducation article R511-13 modifié par décret n° 2011- 728 du 24 juin 2011.

En parallèle des décisions de l'établissement, l'élève joueur s'expose à des punitions et sanctions internes au P.E.R. en cas de manquement aux obligations et interdictions. Les sanctions sont prononcées par la commission disciplinaire du P.E.R..

Composition de la commission : Proviseur du lycée, Président du Niort Rugby Club ou de son Représentant, C.P.E. du Lycée et le Coordinateur Scolaire du PER.

Les punitions :

- Suspension temporaire d'un ou plusieurs entraînements.
- Suspension temporaire d'une ou plusieurs compétitions.

Les sanctions :

- L'avertissement.
- L'exclusion temporaire du P.E.R. (avec ou sans sursis).
- L'exclusion définitive du P.E.R. (avec ou sans sursis).

La procédure disciplinaire P.E.R. est automatiquement engagée lorsque l'élève est soumis à un conseil de discipline dans l'établissement ou à une exclusion ferme supérieure à trois jours.

En cas de saisie de la commission de discipline du P.E.R., l'élève et les parents sont informés et entendus par un membre de la commission et reçoivent un courrier de la décision.

ARTICLE 9 : LE CLUB

Les deux premières années, le joueur reste affilié à son Club et lui sera proposé une double licence au Niort Rugby Club. La troisième année, en fonction de son niveau, ce dernier restera dans son club ou mutera au Niort Rugby Club.

Cette proposition sera faite en concertation avec le Club quitté, les parents, le joueur et le futur Club.



RÈGLEMENT INTERIEUR



Le

A,

Signature du responsable légal 1 (obligatoire) :

Signature de l'élève joueur :

Signature du Conseiller Technique Niort Rugby Club :

Signature de la Proviseure du Lycée Paul Guérin :



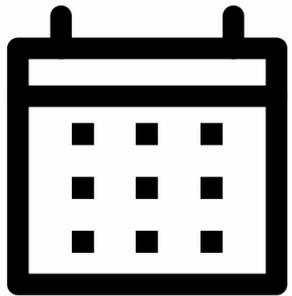
DOSSIER D'INSCRIPTION



**A RETOURNER IMPERATIVEMENT
AVANT LE 31 MARS 2023**



CANDIDATURE



Journée de détection le Mercredi 26 Avril 2023

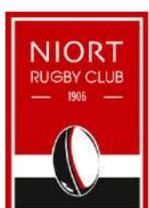
JOUEUR :

NOM(S) :

PRÉNOM(S) :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Fiche de renseignements dûment complétée
- Fiche scolaire dûment remplie
- Fiche d'entretien dûment remplie
- Autorisation parentale
- Copie des bulletins des deux premiers semestres de l'année scolaire en cours (2022/2023)





FIGHE DE RENSEIGNEMENTS



(A retourner avant le 31 MARS 2023)

LE JOUEUR :

NOM(S) : PRÉNOM(S) :

DATE DE NAISSANCE :

TAILLE (en cm) : POIDS :

NUMÉRO DE PORTABLE (Personnel) :

E-MAIL (Personnel) :

N° AFFILIATION F.F.R. :

CLUB :

POSTE(S) JOUÉ(S) :

SÉLECTION TERRITORIALE – 14 ANS : OUI / NON

SITUATION FAMILIALE :

Le joueur vit avec : ses Parents / sa Mère / son Père

autres à préciser :

Le joueur est-il orphelin ? Si oui, Mère / Père

SCOLARITÉ 2021 - 2022 :

Établissement fréquenté :

CP : Ville : Classe :

SCOLARITÉ 2022 - 2023 :

Orientation (enseignement) choisie :

Régime choisi : Externe / Demi-pensionnaire / Interne

Fiche et Signature du responsable légal 1 (obligatoire)

Lien de parenté :

Nom et Prénom :

Adresse :

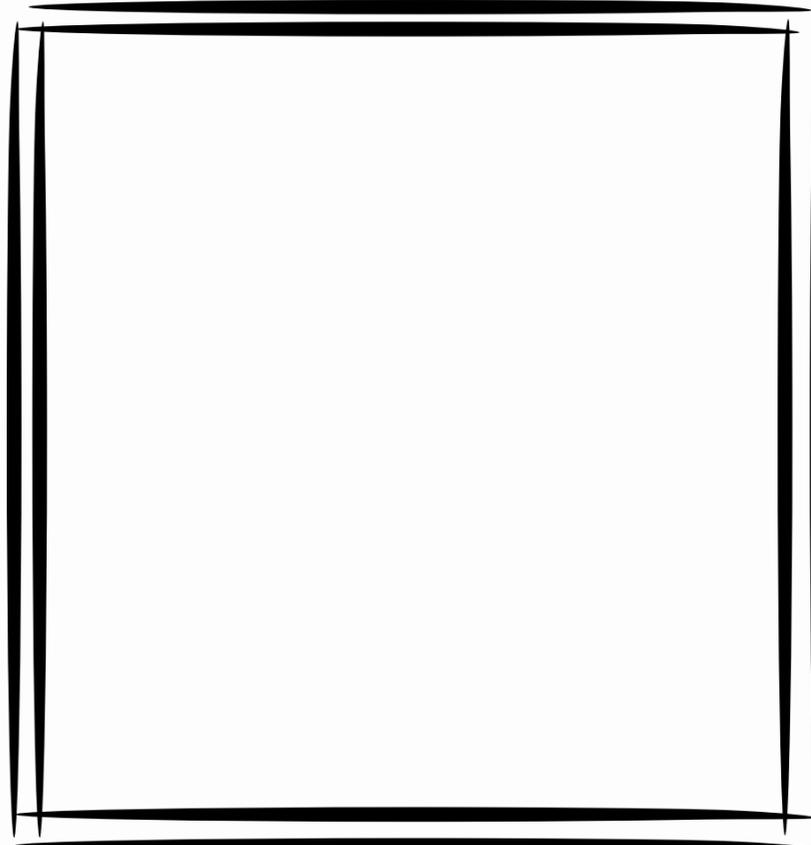
CP : Ville :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

E-mail :



PHOTO

Fiche et Signature du responsable légal 2 :

Lien de parenté :

Nom et Prénom :

Adresse :

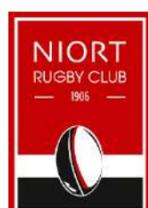
CP : Ville :

Tél. domicile :

Tél. travail :

Tél. portable :

E-mail :





FICHE SCOLAIRE



(A retourner avant le 31 MARS 2023)

À faire remplir par le professeur principal de la classe du joueur

Dans le souci de mieux cerner les possibilités de l'élève, et pouvoir ainsi l'aider à réussir à la fois dans sa pratique sportive de haut niveau et dans sa scolarité, il est souhaitable que cette fiche soit remplie avec le maximum de précisions.

PROFESSEUR PRINCIPAL :

NOM(S) : PRÉNOM(S) :

L'ÉLÈVE :

NOM(S) : PRÉNOM(S) :

i METTRE UNE CROIX DANS LA CASE CORRESPONDANTE

TOUJOURS	SOUVENT	QUELQUEFOIS	RAREMENT
----------	---------	-------------	----------

• A fait preuve d'un travail régulier tout au long de l'année				
• Attention soutenue en classe				
• Se met facilement au travail				
• Travaille vite et bien				
• Fait des efforts personnels pour approfondir les matières enseignées				
• Fait des efforts pour surmonter les difficultés rencontrées				
• S'adapte facilement à des méthodes ou des situations nouvelles				
• Organisé dans son travail				
• Capable de travailler seul efficacement				
• Compréhension rapide et sûre				
• Stabilité des connaissances acquises				
• A besoin d'être aidé pour surmonter ses difficultés				
• Volontaire et perseverant				
• Respecte les consignes				
• Demande de l'aide lorsqu'il n'a pas compris				
• Tient compte des conseils qui lui sont donnés				
• Prend des initiatives				
• Intervient en classe de façon réfléchié et pertinente				



AUTORISATION DE SOINS



(A retourner avant le 31 MARS 2023)

Joueur Mineur :

NOM(S) :

PRÉNOM(S) :

Date de Naissance :

Adresse :

***En cas d'accident, en fonction des soins nécessaires, le responsable du stage, de la sélection, de l'entraînement, fera appel à un médecin, au SAMU, et vous préviendra le plus rapidement possible.**

Pour cela, merci de préciser les renseignements suivants :

Numéros de téléphone où vous pouvez être joint rapidement :

PÈRE : MÈRE : RESPONSABLE LÉGAL :

Numéro de téléphone de voisin ou ami ou famille :

NOM(S) : Téléphone :

Médecin Traitant : Téléphone :

Je soussigné :

Monsieur :

Madame :

Autorise tout transport, examen, soin ou intervention chirurgicale nécessaire

Autorise le responsable du stage, de la sélection, de l'entraînement :

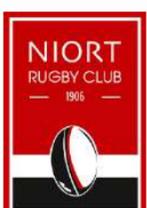
- à demander l'admission en établissement de soins
- reprendre l'enfant à sa sortie, uniquement en cas d'indisponibilité absolue des parents.

Date :,

Signature du Père, de la Mère ou du représentant légal :

*L'autorisation d'opérer donnée par anticipation au geste opératoire par les parents d'un enfant mineur n'a qu'une valeur relative. Elle ne dispense pas le praticien de s'efforcer de prévenir les parents de l'enfant concerné et d'obtenir directement leur consentement. Par contre, en cas d'urgence les soins doivent être donnés même si les parents ne peuvent être joints (article 42 du Code de déontologie médicale).

FICHE INDISPENSABLE POUR TOUTE ADMISSION DANS L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS





INFORMATIONS DIVERSES



(A retourner avant le 31 MARS 2023)

Journée de détection : le Mercredi 26 Avril 2023 de 13h00 à 18h00.

Rappel de la démarche :

1. Retourner le dossier de candidature au Niort Rugby Club. Si vous n'avez pas encore le bulletin du 2ème trimestre, il est important de transmettre le dossier même incomplet à la date demandée. Il suffira de le transmettre le jour de la détection.
2. Une convocation sera envoyée au joueur pour participer à la journée de détection.
3. En suivant, la commission scolaire du Lycée examinera les dossiers scolaires et en fonction de l'orientation scolaire choisie par le joueur, donnera une suite favorable ou non.
4. Les résultats seront transmis par mail au joueur.
5. En cas de réussite, dans ce même mail sera précisée la démarche à suivre pour la suite (le joueur devra retirer auprès du Lycée un dossier d'inscription dans l'établissement...).

Le dossier de candidature est à retourner avant le Vendredi 31 mars 2023 au Niort Rugby Club à l'attention de Monsieur LEMAIRE Gwen à l'adresse suivante :

**Niort Rugby Club
57 Rue Sarrazine
79000 NIORT**

Pour les joueurs et leurs parents souhaitant visiter le Lycée Paul GUERIN, les journées « portes ouvertes » sont prévues le Vendredi 17 Mars 2023 de 17h00 à 20h00, et le Samedi 18 Mars 2023 de 09h00 à 12h00.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez :

**Monsieur LEMAIRE Gwen
Coordinateur Technique du Niort Rugby Club
06 72 99 34 36
gwen064.lemaire@gmail.com**

